

**Assemblée générale**

Distr. générale  
7 octobre 1998  
Français  
Original: anglais

---

**Cinquante-troisième session**

Points 8 et 117 de l'ordre du jour

**Adoption de l'ordre du jour et organisation  
des travaux : rapports du Bureau****Plan des conférences****Additif****Lettre datée du 1er octobre 1998, adressée au Président  
de l'Assemblée générale par le Président du Comité  
des conférences**

Je me réfère de nouveau aux dispositions du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1985, aux termes duquel aucun des organes subsidiaires de l'Assemblée générale ne peut se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant une session ordinaire de l'Assemblée si ce n'est qu'avec l'assentiment exprès de celle-ci. Les organes subsidiaires qui souhaitent se réunir pendant une session ordinaire de l'Assemblée introduisent une demande à cet effet par l'intermédiaire du Comité des conférences.

Je tiens à vous informer que le Comité des conférences a reçu une demande émanant du Comité de l'information tendant à ce qu'il se réunisse à New York au cours de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale.

Après avoir soigneusement examiné cette demande ainsi que la justification présentée, le Comité des conférences n'a pas d'objection à la tenue de cette réunion, étant strictement entendu que celle-ci devra avoir lieu dans les limites des installations et services disponibles, de façon que les activités de l'Assemblée générale n'en souffrent pas.

En conséquence, je serais reconnaissant à l'Assemblée générale de bien vouloir autoriser expressément le Comité de l'information à se réunir conformément à sa demande, sous réserve des conditions énoncées au paragraphe précédent.

Le Président du Comité des conférences  
(*Signé*) Koji F. X. Yamagiwa